

**DÉROGATIONS MINEURES  
NUMÉROS 3003338386 ET 3003387666**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le **3 juin 2024, à 19 h**, dans la salle du conseil, située au **13665, boulevard de Pierrefonds**, le conseil d'arrondissement statuera sur les demandes de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme pour les immeubles suivants :

<b>Étude</b>	<b>Lieu de dérogation</b>
DM 3003338386	18 664, rue Larocque

Permettre dans la zone H1-3-187 pour un bâtiment unifamilial isolé de deux étages, sur le lot 1 977 899 :

- une hauteur du bâtiment de 8,94 m au lieu du maximum requis de 8 m.

<b>Étude</b>	<b>Lieu de dérogation</b>
DM 3003387666	Zone H1-7-401

Permettre dans la zone H1-7-401 :

- un nouveau lot ayant une largeur minimale de 6,3 mètres au lieu du minimum requis de 15 mètres.

AVIS est également donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes au cours de cette séance.

FAIT À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO  
ce quatorzième jour du mois de mai de l'an 2024.

Le secrétaire d'arrondissement



Me Jean-François Gauthier, MBA

/ac